

dans lequel nous avons tenu compte des besoins et étudié avec soin les propositions soumises, en vue de pouvoir construire, le plus économiquement possible, un édifice capable de répondre à tous les besoins. Je ne puis m'empêcher de croire que des dépenses aussi modestes que celles que nous avons indiquées plus haut, et destinées à former le caractère et à soutenir le moral, constitueront un placement des plus sains, qui aidera non seulement à gagner la guerre, mais à assurer le bien-être de la nation lorsque la paix reviendra.

Je cite une lettre que j'ai adressée à plusieurs personnes qui m'ont écrit à ce sujet. J'ai cru qu'il était préférable de la signer au hansom, afin de renseigner le comité sur les motifs qui nous ont amenés à autoriser ces centres religieux.

M. QUELCH: Le ministre pourrait-il nous renseigner sur un projet de défense à Youngstown (Alberta), sur son but et sur son coût estimatif?

M. DOUGLAS (Weyburn): Avant que le ministre passe à un autre sujet, a-t-il dit qu'on allait construire vingt-sept chapelles?

L'hon. M. RALSTON: Vingt-sept sont actuellement en voie de construction.

M. DOUGLAS (Weyburn): En plus des quinze dont la construction est achevée, cela fait quarante-deux?

L'hon. M. RALSTON: Non, c'est l'inverse. Il y en a vingt-sept en voie de construction, mais le total s'établira à quarante-deux.

M. DOUGLAS (Weyburn): Il y en a quinze autres à construire et vingt-sept en voie de construction?

L'hon. M. RALSTON: Oui.

M. DOUGLAS (Weyburn): Quel est le nombre de sièges de chacune de ces chapelles?

L'hon. M. RALSTON: A peu près deux cents, en moyenne, d'après le sous-quartier-maître général.

M. HAZEN: Le ministre m'a dit qu'il me laisserait voir la décomposition des dépenses affectées l'an dernier aux immeubles et le reste. Doit-il me remettre ces renseignements incontinent ou me faire parvenir un état de ces dépenses?

L'hon. M. RALSTON: Les renseignements sont contenus dans ce livre, que je veux que le sous-quartier-maître général adjoint tienne ici à la disposition générale au cas où d'autres questions seraient posées. Si l'honorable député veut bien venir consulter le livre ici, il est le bienvenu; il pourrait ensuite remettre les documents au sous-quartier-maître général.

M. GREEN: Quelle fraction de ce crédit sera dépensée pour les hôpitaux, d'abord en affectations de capital et ensuite en frais de réparation, d'exploitation et de location?

L'hon. M. RALSTON: Je ne puis renseigner l'honorable député au sujet des frais de réparation, mais les affectations de capital relatives aux hôpitaux s'établissent à moins de deux millions de dollars.

M. GREEN: Quelle est la politique du Gouvernement relativement à la construction des hôpitaux militaires? On reproche au Gouvernement d'en avoir construits là où il aurait beaucoup mieux valu agrandir les hôpitaux civils. Dans la plupart des cas, les hôpitaux militaires deviendront inutiles après la guerre, tandis que les additions aux hôpitaux civils seraient très utiles à la population où à la région, après les hostilités. Il me semble que le Gouvernement devrait étudier avec le plus grand soin s'il y a lieu d'agrandir les hôpitaux civils. Le cas s'est présenté à Victoria. Personnellement, je ne suis pas au courant des faits, mais d'après des articles de journaux, le Gouvernement a décidé de construire son propre hôpital au coût d'environ un million de dollars, tandis qu'on aurait pu agrandir l'hôpital Jubilee pour \$250,000, exactement le quart de la dépense prévue. Après la guerre, encore, d'après cet article de journal, l'hôpital Jubilee aurait grand besoin d'être agrandi. Le ministre peut-il nous exposer la ligne de conduite du Gouvernement au sujet de ces hôpitaux?

L'hon. M. RALSTON: Les circonstances particulières dictent la méthode à suivre au sujet des hôpitaux. Evidemment il ne saurait être question d'ajouter une annexe à un hôpital lorsqu'il s'agit d'un camp situé loin de tous les hôpitaux existants. Il y a quelques cas seulement,—en fait, au sujet de l'armée, je ne me souviens que du cas de Prince-Rupert,—où on pourra autoriser l'agrandissement d'un hôpital déjà existant. Par suite de la création de la commission interministérielle d'hospitalisation qui a fait l'objet d'une étude du comité des dépenses de guerre l'an dernier, la question des hôpitaux est maintenant réglée d'une façon très satisfaisante, comme le sait l'honorable député, en ce qui concerne le double-emploi. A la demande du comité des dépenses de guerre on a ajouté à cette commission un administrateur civil et aussi un spécialiste en matière d'hôpital, le docteur George Stephens, autrefois de Winnipeg. Le conseil du trésor n'approuve pas la construction d'un nouvel hôpital sans l'approbation de ce comité. Le comité se réunit dès que surgit le besoin d'un hôpital dans un centre particulier. Il étudie les facilités dont disposent la marine, l'armée, l'aviation et le ministère des Pensions et de la Santé nationale et les locaux civils existants. A la lumière de ces faits, il adopte la méthode qu'il juge la plus sage et la plus économique. A certains points de vue ce semblerait une excellente chose que d'agrandir un hôpital déjà